



Communiqué No. 2

Date : Le 21 mars 2020

Destinataires : Parents, tutrices et tuteurs

Expéditeur : Conseil d'administration

OBJET : Frais de garde

Chers parents,
Chers tutrices et tuteurs,

Nous avons reçu une mise à jour du ministre Cardy en lien avec les questionnements que certains parents ont par rapport au remboursement des frais de garde pendant la période de fermeture de la garderie.

La plus récente directive émise par le gouvernement propose aux opérateurs de garderies ayant choisi de retenir leur personnel de continuer à facturer des frais de garde aux parents. Cependant, les opérateurs qui ont mis à pied leurs employés devraient cesser de facturer des frais de garde aux parents immédiatement.

Il faut noter que cette directive stipulait également que ***les parents ayant perdu un emploi suite à la COVID-19 ne seraient pas tenus de payer leurs frais***, et que ***ceux qui doivent utiliser des services de garde pour les employés essentiels ne seront pas facturés en double***.

Tel que stipulé dans le communiqué du 17 mars, la décision du Conseil d'administration est de maintenir les frais de garde et ce **jusqu'au 30 mars 2020**. Cette décision sera réévaluée si la fermeture est plus longue que prévue.

Quoique difficile, cette décision fut prise en considérant un bon nombre de facteurs, notamment la viabilité financière de la garderie ainsi que le mieux-être de notre personnel et de leurs familles durant cette période difficile. Cette décision assurera aussi la reprise de nos services et opérations de façon adéquate à sa réouverture.

Par ailleurs, si vous avez des contraintes financières, notamment en raison de la perte de votre emploi et que vous ne pouvez continuer à payer les frais en raison des répercussions de la COVID-19, nous vous prions de communiquer avec la directrice, Isabelle Fournier, à ifournier@apmf.ca

ou par téléphone, au (506) 476-8874. Le gouvernement offre un soutien financier pour les familles dans cette situation et la garderie devra communiquer ces informations au ministère afin de recevoir une compensation.

Finalement, les membres du Conseil continuent de surveiller l'évolution de la situation et de prendre en considération toute nouvelle information. Au cours de la dernière semaine, vous avez été plusieurs à nous partager des commentaires et nous tenons à vous exprimer que ceux-ci sont considérés dans notre prise de décision. Nous nous engageons à communiquer clairement et avec transparence avec vous tout au long de cette période incertaine. Soyez rassurés que nous veillons à ce que cette situation affecte le moins possible les parents, les tuteurs, notre personnel et bien entendu vos enfants.

Nous vous encourageons à communiquer avec nous si vous avez des questions et/ou préoccupations. Vous pouvez aussi accéder à toutes nos communications en lien avec la COVID-19 à partir de notre site web à l'adresse <https://www.auptitmondedefranco.ca/>

Cordialement,

Macha Roy
Présidente du Conseil d'administration